

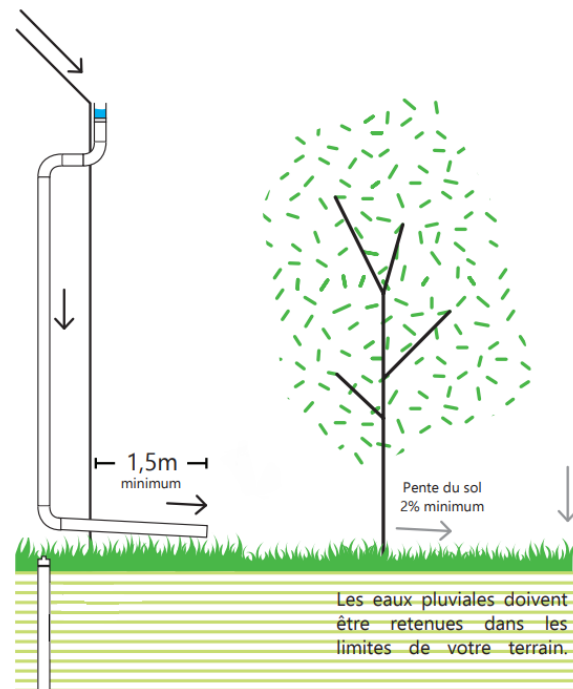
## Nouvelle réglementation relative au débranchement des gouttières et aux eaux de ruissellement

### Se conformer

Sensible aux changements climatiques et soucieuse de réduire l'apport d'eaux pluviales dans son réseau d'égout municipal, la Ville de Bedford a adopté le règlement 453-19-1. Les principaux objectifs du règlement sont d'interdire le branchement des gouttières au réseau d'égout municipal et de maintenir les eaux de ruissellement sur les propriétés privées. Les propriétaires d'immeubles résidentiels ont jusqu'au 1er janvier 2023 pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires. Afin d'accompagner les résidents dans les actions à prendre, la Ville de Bedford, en collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi, tiendra plusieurs activités d'information en plus d'offrir les outils nécessaires pour une implication réussie!

### Que dit la réglementation municipale?

Les eaux pluviales d'un toit de bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente de gouttières doivent être déversées au sol sur une surface perméable (ex: gazon) située à au moins 1,5 mètre du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain de fondation de ce bâtiment.



### Projet pilote

La Ville de Bedford, en collaboration avec la MRC de Brome-Missisquoi, prend action et met en place un projet pilote pour développer des infrastructures vertes. Cette initiative vise à établir un site de démonstration pour présenter aux autres municipalités les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales dont l'efficacité aura été mesurée.



Noue de biorétention © RépertEAU, 2019

## Bedford impliquée

En plus d'impliquer ses résidents dans de meilleures pratiques de gestion des eaux pluviales, la Ville de Bedford prend part à un projet pilote novateur d'infrastructures vertes dans quelques rues de la ville qui seront sélectionnées prochainement. Cette démarche permettra d'améliorer le cadre de vie des secteurs touchés par l'ajout de plantations, l'augmentation la biodiversité, en plus de gérer et de traiter les eaux pluviales sur place permettant ainsi d'alléger le réseau d'égout municipal.



Les services de la Ville de Bedford et de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi vous conseillent dans la réalisation et la conformité de votre projet de gestion durable des eaux pluviales.

Pour plus d'information, consulter le site de la ville de Bedford [ville.bedford.qc.ca](http://ville.bedford.qc.ca) ou communiquer avec le l'Organisme de bassin versant baie Missisquoi au 450-248-0100

## Débranchement des gouttières pour les immeubles résidentiels

Partenaires du projet



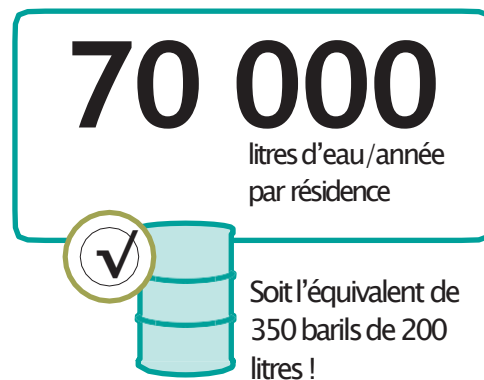
© CBVBM, 2020

© bodagubisio.ca, 2019

## Valoriser l'eau, un choix judicieux

Les citoyens sont au cœur du projet. En vous conformant à la réglementation et en appliquant de bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales sur votre terrain, vous contribuez à diminuer le coût d'opération de l'usine d'épuration et à éviter les débordements du réseau d'égout municipal. De plus, par la récupération des eaux de ruissellement de vos toitures, vous permettez le détournement d'environ 700 litres d'eau/m<sup>2</sup> de superficie de toiture, soit l'équivalent de 70 000 litres d'eau par résidence par année !\*

\*Basé sur les normales climatiques d'Environnement Canada pour une résidence ayant une superficie de toiture de 100 m<sup>2</sup>.



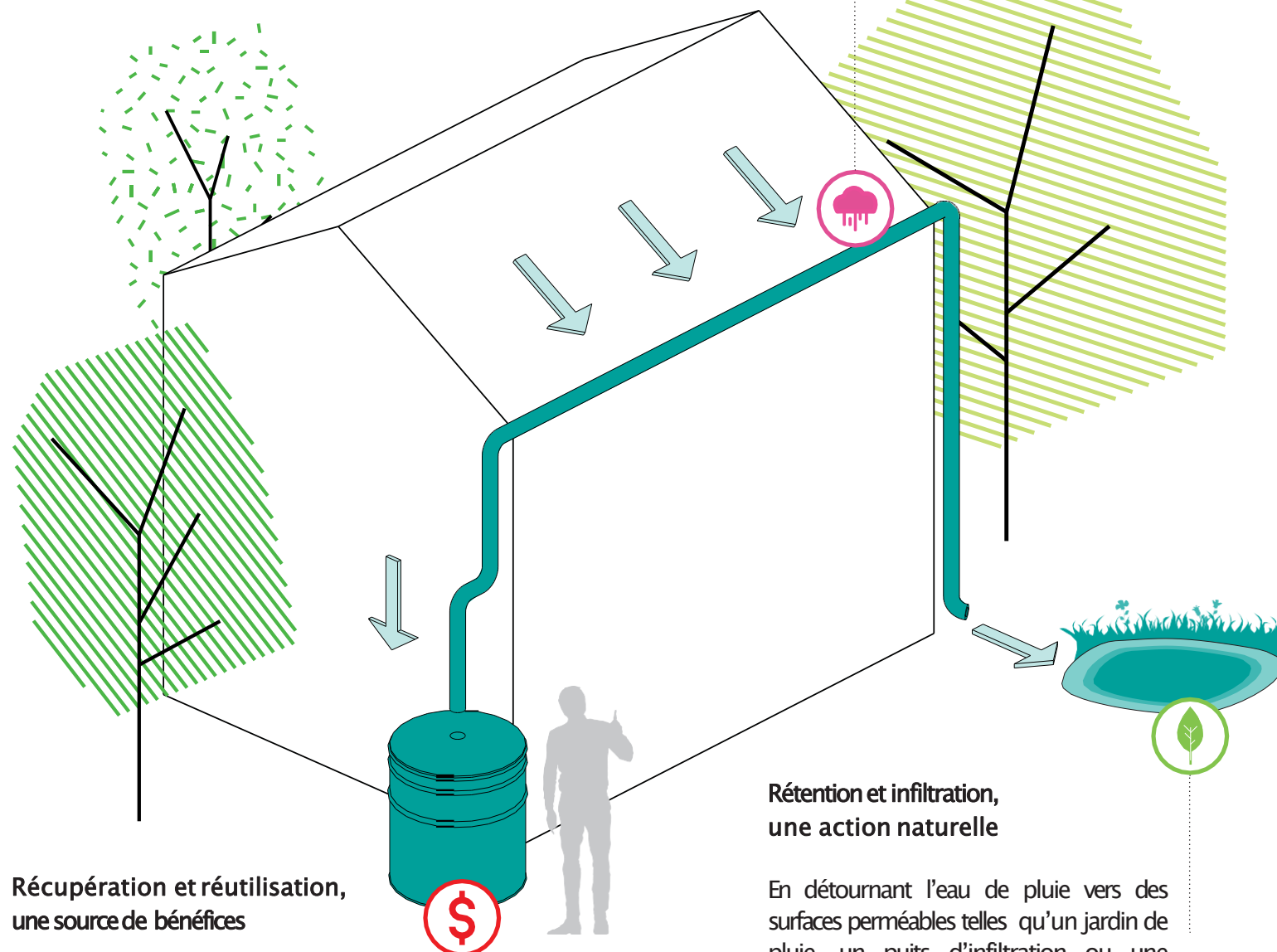
Ce projet est financé par le Fonds vert du gouvernement du Québec.



## Comment intervenir à votre domicile

### Déconnexion, un geste écologique

En déconnectant vos gouttières vous contribuez à réduire les coûts de traitement des eaux usées et la fréquence des surverses d'eau usée dans la rivière.



### Récupération et réutilisation, une source de bénéfices

Les eaux de ruissellement des toitures peuvent être récupérées pour d'autres activités telles que l'arrosage d'un jardin ou le nettoyage et ainsi diminuer la consommation en eau potable.

### Rétention et infiltration, une action naturelle

En détournant l'eau de pluie vers des surfaces perméables telles qu'un jardin de pluie, un puits d'infiltration ou une pelouse, vous contribuez à la recharge de la nappe phréatique en plus d'éloigner l'eau des fondations et limiter les risques d'infiltrations.

## Incitatifs

La Ville de Bedford offre une contribution financière afin d'encourager les résidents à s'équiper et à réaliser des aménagements pour gérer les eaux pluviales. De plus, elle met à votre disposition des fiches techniques de bonnes pratiques sur le site Internet de la ville à [ville.bedford.qc.ca](http://ville.bedford.qc.ca)



Un remboursement d'une valeur maximale de 70\$ pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, l'aménagement d'un jardin de pluie ou d'un puits d'infiltration. Les demandes devront être déposées à l'hôtel de ville avec preuve à l'appui et photos avant/après.



Des fiches techniques sont disponibles en ligne. Elles illustrent les divers modes de débranchement de gouttières, l'aménagement de surfaces perméables, la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie.



L'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi a développé un partenariat avec la Ville de Bedford afin de rendre disponible aux résidents de la ville des trousse d'économie d'eau potable. Ces trousse sont disponibles gratuitement, à raison d'une trousse par résidence, en se présentant à l'hôtel de ville de Bedford avec une preuve de résidence. Ce projet est rendu possible grâce au financement du MELCC.